

PETR DU PAYS DE RETZ

DELIBERATION

Séance du 06 février 2023

Date de la convocation du Comité syndical : 27 janvier 2023
Nombre de membres en exercice : 53
Nombre de membres présents : 27
Nombre de votants : 32

L'an deux mil vingt-trois, le 6 février à quatorze heures trente, les membres du comité syndical du PETR du Pays de Retz se sont rassemblés "Salle du Conseil" à la Maison de l'Intercommunalité à Machecoul, sous la présidence de M. MORILLEAU, Président.

Etaient présents : Mmes Pascale BRIAND, Séverine MARCHAND, Eloïse BOURREAU-GOBIN, Nadège PLACE, Françoise RELANDEAU, Mrs Claude CAUDAL, Jean-Bernard FERRER, Gaétan LEAUTE, Bernard MORILLEAU, Jacques MALHOMME, Edgard BARBE, de la Communauté d'agglomération Pornic Agglo Pays de Retz, Mrs, Raymond CHARBONNIER, Yannick MOREZ, Michel OLIVIER de la Communauté de Communes de Sud Estuaire, Mmes Nathalie GUIHARD, Laetitia PELTIER, Mrs Claude NAUD, Laurent ROBIN, Alain PINABEL de la Communauté de Communes de Sud Retz Atlantique, Mmes Karine PAVIZA, Sandrine LELIEVRE, Mrs Bernard COUDRIAU Patrick BERTIN, Yannick FETIVEAU, Frédéric LAUNAY, Jean-Yves MARNIER, Frédéric BENOIT de Grand-Lieu Communauté.

Etaient excusés : Jacques RIPOCHE (pouvoir à Bernard MORILLEAU), Jean Michel BRARD, Claire HUGUES (pouvoir à Edgar BARBE), Mr Rémy ROHRBACH de la Communauté d'agglomération Pornic Agglo Pays de Retz, Mme Noëlle MELLERIN de la Communauté de Communes de Sud Estuaire, Christophe LEGLAND (pouvoir à Yannick FETIVEAU), Johann BOBLIN (pouvoir à Karine PAVIZA), Serge HEGRON (pouvoir à Jean-Yves Marnier de Grand Lieu Communauté).

☺☺☺☺

OBJET : Délibération portant élection d'un représentant au syndicat mixte e-Collectivités au sein du collège des syndicats de communes, syndicats mixtes et autres établissements publics locaux

Le Président expose :

Le syndicat mixte e-Collectivités, auquel notre établissement a décidé d'adhérer, a été créé le 1^{er} janvier 2014 par arrêté préfectoral.

Conformément aux dispositions des statuts, la composition du comité syndical est la suivante :

- Collège des communes : 10 délégués titulaires et 10 délégués suppléants ;
- Collège des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre : 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants ;
- Collège des syndicats de communes, syndicats mixtes et autres établissements publics locaux : 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants ;

- Collège des syndicats de communes, syndicats mixtes et établissements publics couvrant en totalité le périmètre d'un département ou de la région : 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants ;
- Les départements : 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant ;
- La Région Pays de la Loire : 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant.

Les 5 premiers collèges sont constitués d'1 représentant par organe délibérant des différentes structures concernées (communes, EPCI, autres établissements locaux, autres établissements couvrant le périmètre d'un département ou de la région, départements). L'ensemble des représentants ainsi élus seront appelés, dans un second temps, à procéder à l'élection, par correspondance, des délégués de leur collège.

Le Président sollicite donc l'assemblée délibérante de l'établissement afin de procéder à l'élection de son représentant, appelé dans un second temps à procéder à l'élection des délégués au sein du comité syndical d'e-Collectivités.

Le Président indique souhaiter se présenter candidat pour représenter le PETR du Pays de Retz

Le comité syndical à l'unanimité,

- **A VOTE** en faveur de l'élection de M. MORILLEAU comme représentant du PETR au syndicat mixte ouvert à la carte dénommé « e-Collectivités »
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ce projet

Reçu en préfecture
de Nantes le

15 FEV. 2023

Publication effectuée le :

Le Président,
Bernard MORILLEAU


ETR du Pays de Retz
44270 MACHECOUL